

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 14

L'an deux mil quinze
Le 23 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 16 février 2015

**OBJET : SÉDI – TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC – SECTEUR LE
REUZIER**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET, Bruno BESANÇON

ABSENT : Erwan BRACCHI

POUVOIRS : Michel PERRET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL

Arnaud DUCELLIER FAUVY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour installer des éclairages publics à LED sur le secteur du Reuzier.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 033 €
- Le montant total des financements externes serait de : 7 425 €
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 105 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 3 502 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises il convient de :

- **Prendre acte de l'avant- projet et du plan de financements initial ;**
- **Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Prix de revient prévisionnel : 11 033 €
- Financements externes : 7 425 €
- **Participation prévisionnelle :** 3 607 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 105 €

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et affiché le 23/2/15